



Opposition à une demande de droit d'accès

Vous devez déposer votre déclaration d'opposition auprès de la Régie de l'énergie du Canada (REC) dans les 10 jours civils suivant la date à laquelle vous recevez la demande de droit d'accès.

Vous pouvez remplir le formulaire en ligne, l'enregistrer sur votre ordinateur et le déposer (ainsi que les pièces jointes) à partir de l'outil de dépôt électronique de documents de réglementation (<http://www.cer-rec.gc.ca/pplctnflng/sbmt/index-fra.html>) qui se trouve dans le site Web de la REC à l'adresse www.cer-rec.gc.ca. Des instructions détaillées sont fournies. S'il vous est impossible de faire un dépôt par voie électronique, veuillez envoyer votre document par courriel à l'adresse secretary@cer-rec.gc.ca. Vous devrez alors saisir dans le champ Copie conforme l'adresse courriel de la société indiquée dans la demande de droit d'accès.

Pendant la pandémie, le personnel de la Régie n'est pas au bureau pour traiter les documents qui lui sont transmis par la poste ou par télécopieur.

L'exigence de dépôt d'une version sur support papier dans les trois jours est suspendue jusqu'à nouvel ordre. Des copies papier doivent être préparées, ainsi qu'un accusé de réception signé, en vue d'être remises à la Régie à une date ultérieure.

D'autres renseignements sur les mesures prises par la Régie pendant la pandémie de la COVID-19 sont présentés dans la mise à jour du 16 mars (<http://www.cer-rec.gc.ca/bts/nws/whtnw/2020/2020-03-16-fra.html>).

Si vous avez des questions au sujet du processus, composez sans frais le 1-800-899-1265 et demandez à parler à une personne chargée des déclarations d'opposition à une demande de droit d'accès.

Mode alternatif de résolution des conflits

Les services du mécanisme substitutif de résolution des différends (le « MSRD »), tels que l'arbitrage et la médiation sont offerts en tout temps par la REC pour aider les parties à résoudre les désaccords hors des processus de réglementation. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le personnel du MSRD par téléphone au 1-800-899-1265 ou par courriel à l'adresse ADR-MRD@cer-rec.gc.ca.

Le formulaire commence à la page suivante



Renseignements sur le projet

Nom de la société :	Nom de projet (si connu) :
Nom et poste du représentant de la société (si connu) :	

Renseignements sur les terrains

Description officielle des terrains visés :
Êtes-vous un propriétaire inscrit? Oui Non
Si non, veuillez décrire votre intérêt pour les terrains (par exemple, locataire, titulaire de concession, occupant, autre) :

Le formulaire continue à la page suivante.



Vos coordonnées

Nom :	Titre :
Adresse domiciliaire :	
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone 1 :	Téléphone 2 :
Courriel :	
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	

Coordonnées du représentant autorisé

N'inscrivez rien si vous n'avez pas de représentant autorisé

Nom :	Titre :
Organisation :	Adresse :
Ville :	Province :
Code postal :	Télécopieur :
Téléphone 1 :	Courriel :
Adresse postale ou personnelle pour une livraison par messenger (si différente de ci-dessus)	
Adresse :	
Téléphone :	



Détails de votre déclaration d'opposition

Précisez la ou les raisons pour lesquelles vous vous opposez à la demande de droit d'accès et fournissez des documents à l'appui lorsque possible.

Vos commentaires peuvent porter sur les modalités ou conditions de l'ordonnance proposées par la société. Vous pouvez également en proposer d'autres si la REC devait décider d'accorder à la société l'accès demandé.

Nom en caractères d'imprimerie :

Signature :

Date de la déclaration d'opposition (XX xxx 20XX) :

La société doit répondre à votre lettre dans les 7 jours civils suivants. Toute réponse de la société à votre déclaration d'opposition doit être déposée auprès de la REC et vous être signifiée.